

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 04 avril

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 04 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 mars 2022.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Laurence Martini

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Mme Martini Laurence

D2022_010 – Demande de subvention DETR

Vu la circulaire préfectorale E-2022-6 relative à la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2022

Vu le budget Communal

Entendu que le Conseil Municipal a adopté le programme rénovation énergétique de l'école de Chaussan

Entendu que les communes de moins de 2 000 habitants sont éligibles à cette dotation,

Entendu que les seuils minimum et maximum de dépenses subventionnées (H.T.) sont d'un montant respectif de 30 000€ et de 475 000€,

Entendu que les dossiers de demandes de subvention doivent parvenir à la Préfecture : délibération, note explicative précisant l'objet de l'opération, plan de financement

détaillé, échéancier de réalisation des travaux et attestation de non commencement d'exécution avant le 1^{er} mai 2022

Monsieur le Maire présente le plan de financement

Coût du Projet HT		Recette prévisionnelle	
Isolation toiture	240 000€	DETR	308 750€
Isolation thermique par l'extérieur Isolation plancher	95 000€	Copamo	25 000€
Reprise façade Etanchéité	35 000€	Syder	20 000 €
Menuiseries extérieures + Stores	150 000€	Partenariat territorial	208 125€
Production de chaleur, ECS et réseaux, Calorifuge, Régulation	70 000€	Auto-financement	208 125€
Reprise maçonnerie	28 000€		
Reprise verrière	40 000€		
Reprise électricité, passage en leds, détecteurs, Séparation des réseaux, alim stores	42 000€		
Maitrise d'ouvrage	70 000€		
Total	770 000€		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) auprès des services de l'État,

S'engage à financer l'opération selon le plan de financement présenté ci-dessus

Dit que les crédits seront inscrits aux budgets

Sollicite auprès des services de l'Etat le versement d'une subvention, la plus élevée possible, à savoir 65% du seuil maximum, au titre de la D.E.T.R., selon le dossier joint à cette délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 069-216900514-20220404-2022_010-DE

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 04 avril

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 04 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 mars 2022.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Laurence Martini

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Mme Martini Laurence

D2022_011 – Demande de subvention Partenariat Territorial

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le dispositif Appel à projet du département du Rhône – partenariat territorial

Considérant que la commune de Chaussan peut prétendre au dispositif

La commune de Chaussan fait une demande de subvention au titre de l'Appel à projet du département du Rhône au titre de l'opération suivante : Rénovation Energétique de l'école de Chaussan

Monsieur le Maire présente le plan de financement

Coût du Projet HT		Recette prévisionnelle	
Isolation toiture	240 000€	DETR	308 750€
Isolation thermique par l'extérieur Isolation plancher	95 000€	Copamo	25 000€
Reprise façade Etanchéité	35 000€	Syder	20 000 €
Menuiseries extérieures + Stores	150 000€	Partenariat territorial	208 125€
Production de chaleur, ECS et réseaux, Calorifuge, Régulation	70 000€	Auto-financement	208 125€
Reprise maçonnerie	28 000€		
Reprise verrière	40 000€		
Reprise électricité, passage en leds, détecteurs, Séparation des réseaux, alim stores	42 000€		
Maitrise d'ouvrage	70 000€		
Total	770 000€		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande de demande de subvention auprès du département du Rhône
Sollicite auprès du département du Rhône le versement d'une subvention, à hauteur de 208 125€, au titre du Partenariat territorial

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux



République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 04 avril

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 04 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 mars 2022.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Laurence Martini

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Mme Martini Laurence

D2022_012 – Demande de subvention Plan de transition Ecologique

Dans le cadre du projet de territoire et de son plan de mandat, la communauté de communes du Pays Mornantais a mis en place le Plan de Transition Ecologique

La commune de Chaussan sollicite l'aide financière de la COPAMO pour la réalisation de la rénovation énergétique de l'école de Chaussan.

Monsieur le Maire présente le plan de financement

Coût du Projet HT		Recette prévisionnelle	
Isolation toiture	240 000€	DETR	308 750€
Isolation thermique par l'extérieur Isolation plancher	95 000€	Copamo	25 000€
Reprise façade Etanchéité	35 000€	Syder	20 000 €
Menuiseries extérieures + Stores	150 000€	Partenariat territorial	208 125€
Production de chaleur, ECS et réseaux, Calorifuge, Régulation	70 000€	Auto-financement	208 125€
Reprise maçonnerie	28 000€		
Reprise verrière	40 000€		
Reprise électricité, passage en leds, détecteurs, Séparation des réseaux, alim stores	42 000€		
Maitrise d'ouvrage	70 000€		
Total	770 000€	Total	770 000€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande de demande de subvention auprès de la COPAMO

Sollicite auprès de la COPAMO le versement d'une subvention, à hauteur de 25 000€, au titre du Plan de Transition Ecologique

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux



République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 04 avril

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 04 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 mars 2022.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Laurence Martini

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Mme Martini Laurence

D2022_013 – Subvention Ecole de Loup

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'école du Loup de Chaussan pour le projet classe transplantée à Batz sur Mer du 12 au 17 juin 2022 avec au programme : visite de marais salant de Guérande, pêche à pied, voile, visite d'un blockhaus réaménagé.

Monsieur Didier Guyot et Monsieur le maire expose le projet

Ce projet concerne les élèves de la classe CM1/CM2

Vu le budget prévisionnel présenté par Monsieur Vacelet Bruno

Entendu les conditions posées par les commissions scolaire et périscolaire sont respectées

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'allouer une subvention à hauteur de 50,00 € par élève soit 1050 €.

DIT que la somme sera inscrite au Budget Primitif 2022

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux



République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 04 avril

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 04 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 31 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 mars 2022.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Laurence Martini

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Mme Martini Laurence

D2022_014 – Rallye Monts et Coteaux

L'association OPSM – Organisation et Promotion des Sports Mécaniques – organise le 13ème rallye des Monts et Coteaux le vendredi 11 et le samedi 12 novembre 2022.

Ce rallye se déroule sur le secteur des Monts du Lyonnais : Chaussan, Saint-Sorlin, Saint-André-la-Côte, Rontalon, Thurins, Yzeron, Brindas, Messimy...

Pour cette 13ème édition, les organisateurs prévoient 3 passages sur la commune de Chaussan :

- le vendredi 11 novembre de 18h30 à 22h30 – épreuve spéciale 1 : Saint Laurent d'Agny - Rontalon en passant par Chaussan : route de Cornavent- Le Boulard – Les Ravières - Le Blanc - Croix- Forest.

- le samedi 12 novembre de 8h15 à 16h30 – épreuve 3-6 : Saint Laurent d'Agny - Rontalon en passant par Chaussan

Débat du conseil municipal :

Des arguments pour et contre ont alimenté le débat

Le rallye est une animation sur la commune et permet à une association Chaussanaise de réaliser une buvette.

Accepter le rallye n'est pas en cohérence avec les actions de la municipalité pour la transition énergétique. Oui une association peut réaliser une buvette mais c'est opposer écologie et économie et ce débat ne doit plus avoir lieu. Il faut replacer l'écologique au centre des actions. Et même si le rallye représente une petite action il ne donne pas une bonne image écologique.

Il faut dépasser l'écologie punitive pour avoir un vrai politique écologique.

Il est rappelé que les organisateurs du rallye ont organisé une manifestation autour de la prévention routière avec le CME et ce fut une très bonne animation qui a justement permis à certaines personnes de dépasser les préjugés qu'elles pouvaient avoir sur les rallyes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 3 oppositions et 1 abstention)

Décide de donner un accord de principe à l'association OPSM pour passer sur la commune de Chaussan.

Précise que cet accord ne sera valable que si l'association organise un ou des ateliers de préventions routières auprès de la population

Précise qu'une animation autour de la fresque du climat sera également mise en place sur Chaussan

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

